

HÔTEL DE VILLE

Services Techniques
 N° Tél. : 01.69.49.77.00
 N/Réf. : NDA/MC/CB

DECISION N° 2011/15

OBJET mise en réforme, désaffectation et donation du véhicule immatriculé 313 CXX - 91 de marque RENAULT - Type TRAFIC au profit de l'association « un bouchon, une espérance ».

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

CONSIDERANT qu'il convient de réformer le véhicule immatriculé 313 CXX 91 de marque RENAULT appartenant à la Ville de Yerres,


CONSIDERANT que la Ville de Yerres se propose de faire donation du véhicule immatriculé 313 CXX 91 à l'association « un bouchon, une espérance » sise 81, rue du Réveillon à Brunoy (91800), reconnue d'intérêt général.

- DECIDE -

DE PROCEDER, de réformer, de désaffecter et de faire donation du véhicule immatriculé 313 CXX 91 de marque RENAULT, à l'association « un bouchon, une espérance » sise 81, rue du Réveillon à Brunoy (91800),

DIT de radier ledit véhicule auprès de GAN ASSURANCES, compagnie d'assurances de la Ville.

Fait à YERRES, le 20 janvier 2011

 Député-Maire
 Collis DUPONT-AIGNAN
 Président de la Communauté
 d'Agglomération du Val d'Yerres

Accusé de réception en préfecture

0913219106911420110120-2011-15-AU

Date de signature : -

Date de réception : 25/01/2011